

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DONNEZAC

Envoyé en préfecture le 21/01/2025

Reçu en préfecture le 21/01/2025

Publié le

ID : 033-213301518-20250111-2025_01_03-DE

Berger
Levrault

DELIBERATION n° 2025-01-03

Nbre de Conseillers en exercice	15
Présents	12
Votants	12

OBJET : DEVIS FORMATION
PREMIERS SECOURS CITOYEN
POUR AGENTS

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 janvier, le Conseil Municipal de la commune de DONNEZAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-François JOYÉ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 06 janvier 2025

PRESENTS : Jean-François JOYÉ, Jean-Marie HÉRAUD, Franck CHASSIN, Patrice SOPENA, Dominique DIDIER, Benoit VIAUD, Virginie FAURE, Laurent QUÉRION, Marie-Pascale FEBVIN, Régine LAMBERT, Thierry COURJAUD, Jean-Pierre GENAIN.

ABSENTS-EXCUSES : Claudine HÉRAUD, Bernard ARDOIN, Jean-Michel PICQ.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jean-Marie HÉRAUD

Monsieur le Maire souligne l'importance cruciale de former les agents aux gestes de premiers secours, afin de garantir leur sécurité et celle des usagers dans le cadre de leurs missions.

Vu le devis n° 132302 établi par la Protection Civile pour la mise en place de cette formation, d'un montant de 650 euros ;

Vu également un autre devis reçu de « eauctopus » d'un montant de 1200 € pour une prestation similaire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **Approuve** le devis de la Protection Civile pour la formation "Premiers Secours Citoyens", d'un montant total de 650 euros,
- **Estime que** ce devis présente les meilleures conditions en termes de qualité de service et de coût,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer toute convention ou document nécessaire à la mise en place de cette formation,
- **Précise** que le financement de cette prestation sera pris en charge sur le budget 2025 de la commune

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

En Mairie, le 15/01/2025

21 JAN. 2025

Affiché le :

Transmis au représentant de l'état :

21 JAN. 2025



Le Maire
J.-F. JOYÉ
Secrétaire de séance
Jean-Marie HÉRAUD

Envoyé en préfecture le 21/01/2025

Reçu en préfecture le 21/01/2025

Publié le

ID : 033-213301518-20250111-2025_01_03-DE

Berger
Levrault